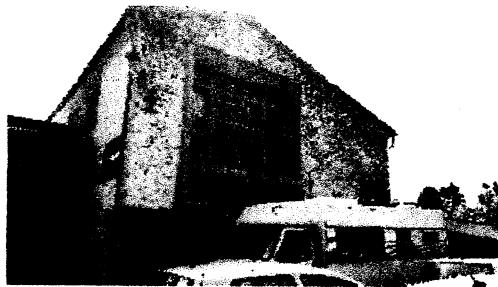


Logement certifié

Rue : Rue de Beaurieux n° : 36 B
 CP : 1490 Localité : Court-Saint-Etienne
 Certifié comme : Appartement
 Date de construction : Inconnue

=LOFT



Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de 14 907 kWh/an

Surface de plancher chauffé : 88 m²

Consommation spécifique d'énergie primaire : 169 kWh/m².an

A++ E_{spec} ≤ 00 < E_{spec} ≤ 45 A+45 < E_{spec} ≤ 85 A85 < E_{spec} ≤ 170 B170 < E_{spec} ≤ 255 C255 < E_{spec} ≤ 340 D340 < E_{spec} ≤ 425 E425 < E_{spec} ≤ 510 FE_{spec} > 510 G

Besoins en chaleur du logement



Performance des installations de chauffage



Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm. sol. photovolt. biomasse pompe à chaleur cogénération

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.3.

Date : 24/07/2017

Signature :

Nom / Prénom : HENROTAY Alain

Adresse : Rue de Baudecet

n° : 9C

CP : 5030 Localité : Sauvenière - Gembloux

Pays : Belgique

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

Rue : Rue de Beaurieux n° : 36 A

= Maison

CP : 1490 Localité : Court-Saint-Etienne

Certifié comme : Maison unifamiliale

Date de construction : 2014



La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de 20 450 kWh/an

Surface de plancher chauffé : 240 m²Consommation spécifique d'énergie primaire : 85 kWh/m².anA++ E_{spe} ≤ 00 < E_{spe} ≤ 45 A+45 < E_{spe} ≤ 85 A

85

Exigences PEB
Réglementation 201085 < E_{spe} ≤ 170 B170 < E_{spe} ≤ 255 C255 < E_{spe} ≤ 340 D340 < E_{spe} ≤ 425 E425 < E_{spe} ≤ 510 F

F > 510 G

Besoins en chaleur du logement



excessifs élevés moyens faibles minimes

Performance des installations de chauffage



médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente

Système de ventilation



absent très partiel partiel incomplet complet

Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm. sol. photovoltaïc biomasse pompe à chaleur cogénération

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.3.

Date : 24/07/2017

Signature :

Nom / Prénom : HENROTAY Alain

Adresse : Rue de Baudecet

n° : 9C

CP : 5030 Localité : Sauvenière - Gembloux

Pays : Belgique

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

= Les 6 APPARTS

CERTIFICAT
PEB

Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20170725003750
Établi le : 25/07/2017
Validité maximale : 25/07/2027



Rue : Rue de Beaurieux n° : 36 boîte : 0001 Rez gauche

CP : 1490 Localité : Court-Saint-Etienne

Certifié comme : Appartement

Date de construction : Inconnue

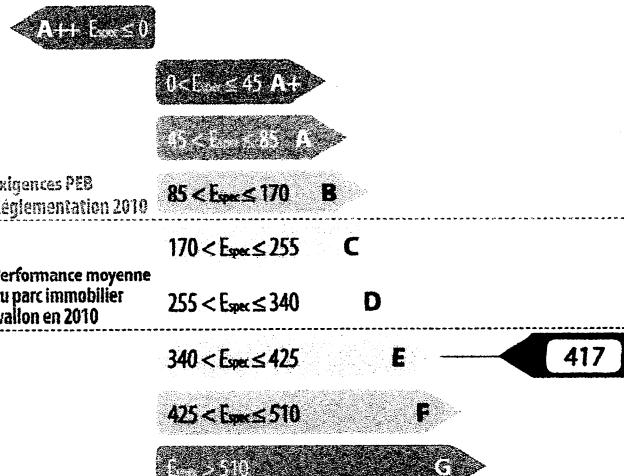


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de 22 063 kWh/an

Surface de plancher chauffé : 53 m²

Consommation spécifique d'énergie primaire : 417 kWh/m².an



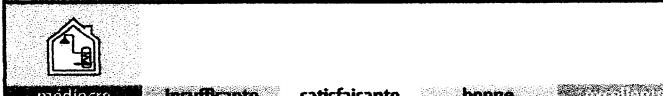
Besoins en chaleur du logement



Performance des installations de chauffage



Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Caractéristiques du certificat

Nom / Prénom : HENROTAY Alain

Adresse : Rue de Baudecet

n° : 9C

CP : 5030 Localité : Sauvenière - Gembloux

Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.2.

Date : 25/07/2017

Signature :

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

Rue : Rue de Beaurieux n° : 36 boîte : 0002 Rez droit

CP : 1490 Localité : Court-Saint-Etienne

Certifié comme : Appartement

Date de construction : Inconnue



Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de 22 397 kWh/an

Surface de plancher chauffé : 53 m²Consommation spécifique d'énergie primaire : 421 kWh/m².anA++ $E_{pec} \leq 0$ 0 < $E_{pec} \leq 45$ A+45 < $E_{pec} \leq 85$ AExigences PEB
Réglementation 201085 < $E_{pec} \leq 170$ B170 < $E_{pec} \leq 255$ C255 < $E_{pec} \leq 340$ D340 < $E_{pec} \leq 425$ E425 < $E_{pec} \leq 510$ F

E > 510 G

Performance moyenne
du parc immobilier
wallon en 2010

Besoins en chaleur du logement



Performance des installations de chauffage



Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm. | sol. photovoltaïc. | biomasse | pompe à chaleur | cogénération

Signature du certificat et déclaration

Nom / Prénom : HENROTAY Alain

Adresse : Rue de Baudecet

n° : 9C

CP : 5030 Localité : Sauvenière - Gembloux

Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.3.

Date : 25/07/2017

Signature :

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

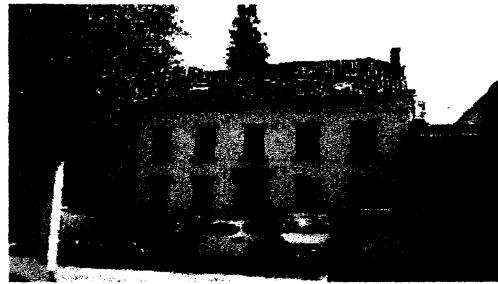
Logement certifié

Rue : Rue de Beaurieux n° : 36 boîte : 0101 1er gauche

CP : 1490 Localité : Court-Saint-Etienne

Certifié comme : Appartement

Date de construction : Inconnue



Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de 17 641 kWh/an

Surface de plancher chauffé : 60 m²Consommation spécifique d'énergie primaire : 292 kWh/m².anA++ E_{ex} < 00 < E_{ex} < 45 A+45 < E_{ex} < 85 AExigences PEB
Réglementation 201085 < E_{ex} < 170 B170 < E_{ex} < 255 CPerformance moyenne
du parc immobilier
wallon en 2010255 < E_{ex} < 340 D340 < E_{ex} < 425 E425 < E_{ex} < 510 FE_{ex} > 510 G

Indicateurs pratiques

Besoins en chaleur du logement



excessifs

élevés

moyens

faibles

minimes

Performance des installations de chauffage



médiocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

Système de ventilation



absent

très partiel

partiel

incomplet

complet

Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm.

sol. photovolt.

biomasse

pompe à chaleur

cogénération

Certificateur agréé : CERTIF'POINT

Nom / Prénom : HENROTAY Alain

Adresse : Rue de Baudecet

n° : 9C

CP : 5030 Localité : Sauvenière - Gembloux

Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.3.

Date : 25/07/2017

Signature :



Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

Logement certifié

Rue : Rue de Beaurieux n° : 36 boîte : 0102 1er droit

CP : 1490 Localité : Court-Saint-Etienne

Certifié comme : Appartement

Date de construction : Inconnue



Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de 15 143 kWh/an

Surface de plancher chauffé : 46 m²Consommation spécifique d'énergie primaire : 329 kWh/m².anA++ E_{spec} ≤ 00 < E_{spec} ≤ 45 A+45 < E_{spec} ≤ 85 AExigences PEB
Réglementation 201085 < E_{spec} ≤ 170 B170 < E_{spec} ≤ 255 C255 < E_{spec} ≤ 340 D340 < E_{spec} ≤ 425 E425 < E_{spec} ≤ 510 FE_{spec} > 510 G

Nom / Prénom : HENROTAY Alain

Adresse : Rue de Baudecet

n° : 9C

CP : 5030 Localité : Sauvenière - Gembloux

Pays : Belgique

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement



excessifs élevés moyens faibles minimes

Performance des installations de chauffage



médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente

Système de ventilation



absent très partiel partiel incomplet complet

Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm. sol. photovolt. biomasse pompe à chaleur régénération

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.3.

Date : 25/07/2017

Signature :



Logement certifié

Rue : Rue de Beaurieux n° : 36 boîte : 0201 2ième gauche

CP : 1490 Localité : Court-Saint-Etienne

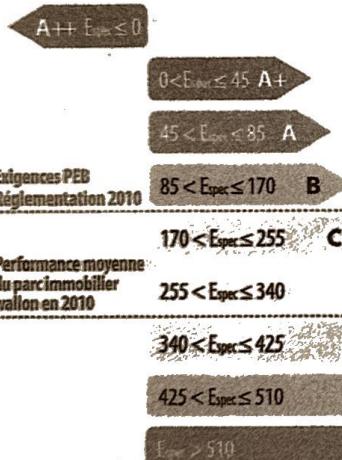
Certifié comme : Appartement

Date de construction : Inconnue



Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de 14 798 kWh/an

Surface de plancher chauffé : 62 m²Consommation spécifique d'énergie primaire : 238 kWh/m².an

Certificateur agréé n° CERTIF-P1-00118

Nom / Prénom : HENROTAY Alain

Adresse : Rue de Baudecet

n° : 9C

CP : 5030 Localité : Sauvenière - Gembloux

Pays : Belgique

Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement



excessifs élevés moyens faibles minimes

Performance des installations de chauffage



médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente

Système de ventilation



absent très partiel partiel incomplet complet

Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm. sol. photovolt. biomasse pompe à chaleur cogénération

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.3.

Date : 25/07/2017

Signature :

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

Rue : Rue de Beaurieux n° : 36 boîte : 0202 2^{ème} droit

CP : 1490 Localité : Court-Saint-Étienne

Certifié comme : Appartement

Date de construction : Inconnue



La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de 12 323 kWh/an

Surface de plancher chauffé : 54 m²Consommation spécifique d'énergie primaire : 228 kWh/m².anA++ E_{spec} ≤ 00 < E_{spec} ≤ 45 A+45 < E_{spec} ≤ 84 A85 < E_{spec} ≤ 170 B170 < E_{spec} ≤ 255 C255 < E_{spec} ≤ 340 D340 < E_{spec} ≤ 425 E425 < E_{spec} ≤ 510 FE_{spec} > 510 G

Besoins en chaleur du logement



excessifs

élevés

moyens

faibles

minimes

Performance des installations de chauffage



médiocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

Système de ventilation



absent

très partiel

partiel

Incomplet

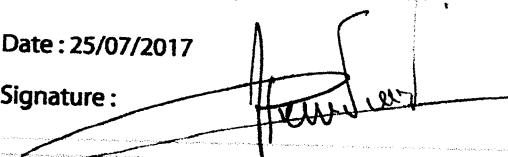
complet

Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm. sol. photovoltaïc biomasse pompe à chaleur cogénération

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.3.

Date : 25/07/2017

Signature : 

Nom / Prénom : HENROTAY Alain

Adresse : Rue de Baudecet

n° : 9C

CP : 5030 Localité : Sauvenière - Gembloux

Pays : Belgique

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be